

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de WIDENSOLEN
Séance du 30 septembre 2025

Sous la présidence de Madame le Maire

Membres présents : 12

Madame Josiane BIGEL - Maire,
Madame Fabienne WISS, - adjointe,
Messieurs Fernand AUER, Julien BUEB - adjoints,
Mesdames Réjane LAMY, Lydia DA CONCEICAO, Laura BAUMANN, conseillères,
Messieurs, Michel WELSCHINGER, Florian MARSCHALL,
Jean-Marc DEHON, Arnaud JENNY, Christian WISS, conseillers.

Membre absente non excusée et non représentée : 1

Madame Kathia SINSON, conseillère

Membre absent excusé et représenté : 1

Monsieur Arnaud NEUKOMM, conseiller

Procuration : 1

Monsieur Arnaud NEUKOMM, conseiller a donné procuration à Monsieur Christian WISS, conseiller.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 08 juillet 2025
- 3) Budget DCM
- 4) Personnel - avancement de grade
- 5) Ecole – demande de subvention classe verte
- 6) AMHR – solidarité
- 7) Adjudication de bois
- 8) Aménagement skate
- 9) Installation Masseur Kinésithérapeute
- 10) Compte rendu commission animations
- 11) Elections municipales
- 12) Informations et divers

POINT I	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
----------------	--

Madame Laura BAUMANN, conseillère, se propose en tant que secrétaire de séance.
En application de l'article L2121-15-6 du CGCT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner, Laura BAUMANN, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

➡ **Désigne**, Laura BAUMANN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 JUILLET 2025

Mesdames Wiss, adjointe et Lamy, conseillère refusent de signer le compte rendu en raison d'un désaccord relatif au point 11 du CM du 08 juillet 2025.

Elles font part de leurs remarques.

Madame Wiss ne comprend pas pourquoi Monsieur Welschinger secrétaire de séance au CM du 08 juillet 2025 qui était CONTRE le compte rendu du CM l'a finalement validé.

Elle fait également remarqué que Monsieur Welschinger n'a pas été cité quand il a évoqué l'état négligé de l'atelier communal dans le point XII Journée Citoyenne.

Madame le Maire prend acte de ces remarques.

Le PV du 8 juillet 2025 est approuvé par :

- **10 voix POUR**
- **2 voix CONTRE**

POINT III BUDGET DECISION MODIFICATIVE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14/04/2025 approuvant le Budget Primitif de la commune pour l'année en cours ;

Madame le Maire informe les membres de la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Madame le Maire précise que cette décision modificative est liée à la renégociation du prêt relais de 200 000€ et concerne le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées.

La somme a été créditée sur le compte 1641 suite au versement de la caisse d'épargne et prélevée par cet organisme pour la même somme d'où l'écriture comptable pour un mouvement annulatif.

Compte RECETTES	Inscrit au budget	A créditer	Compte DEPENSES	Inscrit au budget	A débiter
1641	100 707.34	+ 200 000-	1641	100 707.34	- 200 000-

POINT IV PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE**A) AVANCEMENT DE GRADE – TAUX DE PROMOTION**

Madame le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, dit « ratio promus – promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Il peut varier entre 0 et 100 %.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

☛ **décident** d'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

☛ **autorisent** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires,

☛ **autorisent** l'inscription des crédits suffisants au budget communal.

B) PORTANT CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois, Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/10/2025.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal de la commune de Widensolen,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

☉ **décide** à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/10/2025 et la modification du tableau des effectifs.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025 au chapitre prévu à cet effet.

POINT V ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE VERTE

Madame le Maire indique que les enseignants de l'école d'Urschenheim ont évoqué la possibilité d'organiser une classe verte en juin 2026 avec les 2 classes de l'école,

Soit 54 élèves :

25 élèves originaires de Durrenentzen

15 élèves originaires d'Urschenheim

14 élèves originaires de Widensolen

Avant de se projeter plus en avant dans ce projet, ils souhaitent savoir si les communes peuvent envisager de les soutenir à hauteur de 15 euros par élève et par jour.

Cette classe, dont le thème serait "les châteaux de la Loire et le Puy du Fou", les emmènerait à visiter différents châteaux et voir les spectacles du Puy du Fou.

Le coût total étant très élevé (471 euros par élève pour 3 jours/2 nuits tout compris), ils souhaitent avoir connaissance des éventuelles participations et subventions qui pourraient leurs être octroyées, avant qu'ils s'engagent

Le montant de participation pour les élèves de la commune de Widensolen s'élève à 630 € qui se calcul comme suit 15€ X 14 élèves X 3jours.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la participation financière de la commune à hauteur de 630€ pour l'organisation de la classe verte du mois de juin 2026.

POINT VI AMHR - SOLIDARITE

Madame le Maire se fait relais de l'appel lancé par l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de l'Aude (AMA) face aux incendies dévastateurs qui ont frappé l'Aude au cours du mois d'août.

L'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) tient à exprimer toute sa solidarité envers les élus, les habitants et les services mobilisés dans les communes touchées.

Un fonds de solidarité a été ouvert pour recueillir les contributions des collectivités, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées, centralisées par l'AMA en accord avec la préfecture, seront redistribuées de manière équitable en fonction des besoins exprimés par les communes concernées.

L'AMHR appelle les collectivités du Haut-Rhin qui souhaitent participer à cet élan de solidarité à effectuer un don.

POINT VII ADJUDICATION DE BOIS

Madame le Maire informe les membres du conseil de la date de la vente de bois, fixée au samedi 08 novembre 2025 à 8 heures dans la salle d'évolution de l'école maternelle.

Monsieur Auer, adjoint, précise qu'il y aura une trentaine de lots de 4 stères chacun.

Monsieur Auer nous informe qu'un devis d'environ 2300€ a été transmis au mois d'août par l'ONF afférent à la coupe des arbres au presbytère. Les deux arbres qui font une fourche devront être coupés et le grand sapin devra être nettoyé.

Le devis nous a été envoyé par l'ONF au mois d'août.

POINT VIII AMENAGEMENT SKATE PARK

Madame le Maire donne la parole à Monsieur WELSCHINGER, conseiller municipal, pour présenter ce point.

Il informe les membres du conseil municipal qu'un groupe de travail est en cours de constitution. Les réunions de cette équipe devraient commencer mi-octobre.

Il indique que le terrain devra être nivelé, bitumé et les jeux devront être installés (de préférence en régie).

L'installation devra être validée par une société de contrôle avant toute utilisation.

Il précise qu'au prochain conseil municipal la commission « SKATE » sera formée. Les devis seront présentés au conseil municipal.

POINT IX INSTALLATION D'UN MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yakub LAZ a acheté un terrain route de Colmar pour créer son cabinet de kinésithérapie. En attendant que la construction soit terminée, il consulte dans l'ancien cabinet du Docteur KOLB pour un loyer de 600€ par mois avec un bail de 18 mois.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de soutenir Monsieur LAZ pour sa venue et l'installation dans notre village.

Les membres du conseil municipal proposent d'installer un panneau de signalisation pour le localiser dans le village, d'inviter Monsieur LAZ au repas des aînés pour lui donner la possibilité de se présenter.

POINT X COMPTE RENDU COMMISSION ANIMATION

Madame Fabienne WISS, adjointe, rappelle que les membres de la commission animation se sont réunis le 25/09/2025 afin d'organiser les différentes manifestations, à savoir :

- **Halloween des enfants le 25/10/2025**
- **Saint Nicolas des enfants le 07/12/2025**
- **Fête des aînés le 18/01/2026**
-

Elle indique également les dates retenues pour les préparations ou créations de décorations du village et compte sur une bonne participation des membres du conseil.

Ces rencontres se feront à l'atelier communal les :

- **2, 7, 14 et 18 octobre 2025**

POINT XI ELECTIONS MUNICIPALES

Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal les dates des prochaines élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Madame le Maire rappelle qu'elle avait précisé qu'elle ferait connaître sa position quant à sa potentielle candidature en septembre 2025 et gardait la primeur de l'information pour son conseil municipal.

Etant le 30 septembre Madame le Maire annonce aux membres du conseil municipal qu'elle présente sa candidature pour un quatrième mandat aux élections municipales 2026.

POINT XII INFORMATIONS ET DIVERS**➤ VIALIS**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Directeur des réseaux de distribution de Vialis et son collaborateur Vialis ont été reçus en mairie le 26 septembre 2025 pour présenter les projets de déploiement des compteurs Linky sur le ban de notre commune.

135 foyers sur les 744 de Widensolen sont déjà équipés de compteurs LINKY.

Un publipostage sera distribué aux habitants ainsi qu'un courriel envoyé en mairie pour annoncer le passage et l'installation des compteurs.

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'elle a demandé aux représentants de la société Vialis l'organisation éventuelle d'une réunion publique. Les représentants de Vialis répondent que cela n'a jamais été sollicité mais ils vont transmettre notre demande à leur hiérarchie.

➤ **MARCHE DE NOEL**

Madame le Maire informe les membres du conseil de l'organisation marché de Noël par l'Ecurie du Moulin. Il se tiendra les **6 et 7 décembre 2025**.

➤ **ROBOT TONDEUSE**

Le robot a été réparé le 01/10/2025. Depuis cette date il a déjà eu plusieurs arrêts ou blocages dus aux herbes hautes sous les mains courantes qui bloquent les lames de tonte.

Madame le Maire souhaite que le plus grand soin soit apporté au robot et au suivi d'entretien vu le cout élevé des réparations et qu'elle va donner les consignes de couper ces hautes herbes avant l'utilisation du robot.

Monsieur Jenny Arnaud, conseiller, propose que le robot soit vendu pour l'achat d'une tondeuse, le club de foot devra se charger de trouver des personnes pour la tonte du terrain.

➤ **CONSEIL DE FABRIQUE**

Le conseil de fabrique a demandé à la mairie de faire de la publicité sur les réseaux sociaux pour la recherche de bénévoles.

Madame le Maire a accepté leur demande, la communication sera partagée sur Illiwap et le Facebook de la commune.

➤ **RUE DU MOULIN**

La rue du Moulin est un axe du village où la vitesse est excessive.

Madame le Maire va contacter la direction des routes pour limiter la vitesse à 30 kilomètres heure et revoir un système de sécurité, les essais réalisés n'ayant pas été efficaces.

➤ **EXERCICE EVACUATION ECOLE**

Un exercice d'évacuation a eu lieu à l'école le jeudi 25/09/2025 par les sapeurs- pompiers de notre village.

Cet exercice sera reconduit en février et juin 2026.

➤ **BOULANGERIE MARIE**

Madame Lamy, conseillère municipale, demande où en est la situation de la boulangerie. Madame le Maire explique que pour l'instant rien a évolué.

Des candidatures sont parvenues en mairie.

Monsieur BUEB, adjoint, souhaite savoir s'il est possible d'y entrer pour la nettoyer et couper l'eau pour l'hiver.

Madame le Maire répond qu'elle va contacter l'avocat pour trouver le plus rapidement une solution.

➤ **SALLE DES FETES**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur DEHON, conseiller municipal et référent pour la salle.

Monsieur DEHON a renégocié le contrat d'entretien avec l'entreprise LABEAUNE ce qui a permis de passer de 3600€ à 2400€.

Madame le Maire précise qu'elle va demander à l'architecte une réunion avec les entreprises afin de faire le point sur les dysfonctionnements encore existants.

M.DEHON l'accompagnera ainsi que M. AUER.

➤ **YOGA**

Une convention a été signée avec Madame HAHNEL pour l'utilisation de la petite salle pour l'activité de Yoga les jeudis soir.

Madame HAHNEL nous a fait savoir qu'elle utilise la grande salle. Une modification de la convention va être réalisée.

Monsieur DEHON, référent de la salle, souhaite rencontrer Madame Hahnel pour lui expliquer le fonctionnement et le règlement de la salle.

Madame le Maire valide la demande de Monsieur DEHON

La séance est levée à 20h42.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WIDENSOLEN
de la séance du 30 septembre 2025**

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE	PROCURATION
BIGEL Josiane	Maire		
AUER Fernand	Adjoint		
BUEB Julien	Adjoint		
LAMY Réjane	Conseillère		
WISS Fabienne	Adjointe		
JENNY Arnaud	Conseiller		
DA CONCEICAO Lydia	Conseillère		
NEUKOMM Arnaud	Conseiller	A donné procuration à Christian WISS	
MARSCHALL Florian	Conseiller		
WELSCHINGER Michel	Conseiller		
SINSON Kathia	Conseillère	ABSENTE NON EXCUSEE	
DEHON Jean-Marc	Conseiller		
BAUMANN Laura	Conseillère		
WISS Christian	Conseiller		

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du 08 juillet 2025
- 3) Budget DCM
- 4) Personnel - avancement de grade
- 5) Ecole – demande de subvention classe verte
- 6) AMHR – solidarité
- 7) Adjudication de bois
- 8) Aménagement skate
- 9) Installation Masseur Kinésithérapeute
- 10) Compte rendu commission animations
- 11) Elections municipales
- 12) Informations et divers